



Note de conjoncture

Février 2026

TRANSPORT



Immatriculations à La Réunion

Octobre - Décembre 2025

**Nouvelle hausse des immatriculations dans le neuf,
tirée par les voitures essence.**

D'octobre à décembre 2025, 6 430 voitures particulières neuves ont été immatriculées à La Réunion, soit une augmentation de 8 % par rapport à la même période en 2024. La hausse concerne uniquement les motorisations essence (+ 19 %). Les immatriculations des voitures diesels, électriques et hybrides rechargeables sont quant à elles en baisse, comme aux trimestres précédents. Au niveau national, les immatriculations neuves sont stables (- 1 %).

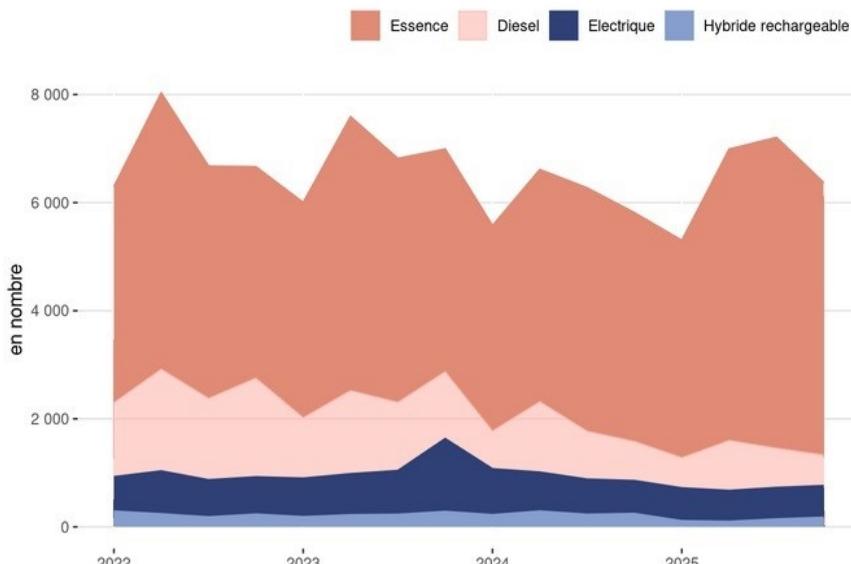
À La Réunion, les immatriculations de voitures d'occasion sont bien plus nombreuses que les acquisitions de voitures neuves (16 580). Comme dans le neuf, les immatriculations dans l'occasion augmentent (+ 5 %). Les voitures essence sont de plus en plus fréquentes sur le marché de l'occasion, tout comme les voitures électriques et hybrides rechargeables. Cependant, les voitures diesel restent encore les plus vendues : elles représentent la moitié des immatriculations d'occasion du trimestre. Au niveau national, les immatriculations d'occasion restent stables (+ 1 %).

Immatriculations de voitures particulières par type de motorisation

	Nombre	Évolution par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %	
		T4 2025	La Réunion
Neuf dont	6 430	8,3	-1,4
Essence	5 040	19,1	-8,7
Diesel	570	-21,9	-22,9
Electrique	590	-3,6	49,3
Hybride rechargeable	170	-29,0	-24,0
Occasion dont	16 580	5,3	0,9
Essence	7 600	11,2	1,1
Diesel	8 150	-1,5	-2,3
Electrique	600	28,7	29,4
Hybride rechargeable	240	36,0	10,5

Source : SDES, Rsvero, données brutes.

Immatriculations des voitures particulières neuves selon leur motorisation à La Réunion



Source : SDES, Rsvero, données brutes.

En dehors des voitures, les immatriculations de véhicules neufs peuvent être regroupées en plusieurs catégories : deux-roues motorisés, véhicules utilitaires, bus, poids lourds et véhicules spéciaux.

Au total, entre octobre et décembre 2025, 2 590 véhicules neufs ont été immatriculés à La Réunion, soit une baisse de 33 % par rapport à la même période en 2024. Cette évolution résulte principalement de la baisse des immatriculations de scooters.

Au 4^e trimestre 2025, 6 210 véhicules d'occasion ont été immatriculés à La Réunion, soit une hausse de 5 % par rapport au 4^e trimestre 2024.

Immatriculations selon la catégorie, hors voitures particulières

	Neuf		Occasion	
	Nombre T4 2025	Evolution entre T4 2024 et T4 2025, en %	Evolution entre T4 2024 et T4 2025, en %	
			Nombre T4 2025	Evolution entre T4 2024 et T4 2025, en %
Cyclomoteur	220	-82,7	670	15,5
Motocyclette	820	-21,9	1 770	10,6
Tricycle et quadricycle à moteur	10	-80,0	290	0,0
Dérivé VP	60	0,0	500	-2,0
Camping-car	0		20	100,0
Camionnette	1 100	-6,8	2 650	3,9
Autre VASP	140	366,7	60	20,0
Autobus et autocar	50	-37,5	10	-50,0
Camion	60	50,0	80	-27,3
Tracteur routier	10	0,0	50	66,7
VASP lourd	20	100,0	30	-25,0
Remorque légère	30	50,0	30	-25,0
Remorque lourde	0		0	
Tracteur agricole	70	-12,5	60	-14,3
La Réunion	2 590	-33,2	6 210	5,3

Note : De manière générale, à La Réunion, le nombre de véhicules concernés pouvant être faible, les variations importantes en pourcentage sont à relativiser.

Source : SDES, RSVéRo, données brutes

Prochaine parution : avril 2026 pour les résultats de janvier à mars 2026

Définitions

Un **camion** est un véhicule conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 3,5 tonnes.

Une **camionnette** (ou véhicule utilitaire léger) est un véhicule conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Un **cyclomoteur** est un véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³, et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h (mobylette, scooter,...).

Un **tracteur routier** est un véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (semi remorques).

Un **véhicule automoteur spécialisé (VASP)** est un véhicule routier à moteur destiné à des usages autres que le transport (ambulances, véhicules de pompiers, fourgon funéraire, engins de travaux publics, bennes à ordures ménagères, dépanneuse ...).

Une **voiture particulière (VP)** est un véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Source

Le répertoire statistique des véhicules routiers (RSVéRo) est un dispositif du Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du Ministère de la Transition écologique et solidaire. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français (départements d'outre-mer compris) à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (Agence nationale des titres sécurisés). Il remplace le fichier central des automobiles (FCA) depuis 2010.

Pour en savoir plus

Les publications nationales et les données sur les immatriculations et le parc des véhicules routiers sont disponibles sur le site internet du SDES : <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transport>.

Directeur de la publication : Éric Batailler

Réalisation : DEAL Réunion / Service Connaissance, Évaluation, Transition Écologique /Cellule Évaluation et Statistiques

Tél : 0262 40 26 47 / Mél : statistiques.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

Rédaction : Vincent Liaut

Vous pouvez télécharger les notes de conjoncture sur notre site : www.reunion.developpement-durable.gouv.fr

© DEAL 2026